



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE**

**Recueil des Actes Administratifs**  
**RAA N° 3/28092020**  
**du 28 septembre 2020**  
Actes Administratifs de Septembre 2020

**P.E.T.R. SEINE-ET-TILLES**

*Directeur de la Publication : Catherine LOUIS  
Impression : Service du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne  
Publié le : 28 septembre 2020*

## SOMMAIRE

### **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 16 SEPTEMBRE 2020 :**

<b>I-INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020 .....</b>	<b>4</b>
<b>II-CREATIONS DES COMMISSIONS ET DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT DANS LES INSTANCES ET ORGANISMES EXTERIEURS .....</b>	<b>10</b>
<b>III-DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>IV-LEADER : COMITE DE PROGRAMMATION .....</b>	<b>15</b>
<b>V-CANDIDATURE NATURA 2000.....</b>	<b>16</b>

Le Recueil des Actes Administratifs recense les décisions du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne dont la publicité est obligatoire.

Vous pouvez consulter l'édition papier de ce recueil au siège du syndicat.

Le recueil des actes administratifs contient :

- les délibérations adoptées par le Comité syndical et le bureau syndical;
- les décisions prises par le/la Président(e) en vertu de la délégation de pouvoir qui lui est accordée par le Comité syndical dans certains domaines de compétences;
- les arrêtés, actes pris par le/la Président(e) dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°11/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de G. LEGUAY, doyen d'âge.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** MM C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **ELECTION A LA PRESIDENCE**

*Vu les désignations des délégués au Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne des Communautés de Communes : Tille et Venelle (du 16/07/2020), Forêts Seine et Suzon (du 15/07/2020) et des Vallées de la Tille et de l'Ignon (des 09/07/2020 et 10/09/2020)  
Vu l'article 10 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,  
Vu les articles L. L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.*

L'ouverture du nouveau Comité Syndical s'est déroulée sous la présidence M. Gérard LEGUAY, doyen d'âge des membres du Comité Syndical (art. L. 2122-8 du CGCT).

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du Comité et constaté que la condition de quorum posée était remplie, M. Gérard LEGUAY a demandé que soit désigné un secrétaire et 2 assesseurs. M. Florian PAQUET a été désigné secrétaire. MM Gilles BIANCONE et Thierry DARPHIN ont été désignés assesseurs.

Le doyen d'âge a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection de la Présidence du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne / PETR Seine-et-Tilles.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures.

1 candidate se présente : Mme Catherine LOUIS

Le doyen d'âge fait procéder au vote au scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 22  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Majorité absolue : 12

Mme Catherine LOUIS a obtenu 22 (vingt-deux) voix.

**Ayant obtenu la majorité absolue, Mme Catherine LOUIS a été proclamée Présidente.**

Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Un exemplaire du Procès-Verbal des opérations électorales sera envoyé, après signature et dans les 24h00, à la Préfecture.

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°12/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chagnay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** MM C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU**

*Vu l'article 10 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,  
Vu l'article L. 5211-10 CGCT*

L'Article 10 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles stipule que le bureau du PETR est composé du président(e), d'un ou plusieurs vice-président(e)s et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-président(e)s est déterminé par le Comité syndical dans les conditions fixées par l'article L. 5211-10 du CGT :

La fixation du nombre de membres du bureau suppose une délibération du comité syndical, préalable à l'élection tant pour le nombre de vice-présidents, que pour celui des autres membres.

Le nombre de vice-présidents, par principe, ne peut pas dépasser 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant arrondi à l'entier supérieur, soit 5 vice-présidents maximum pour le PETR. Le nombre des autres membres du bureau n'est en revanche pas limité.

La Présidente propose de fixer à 5 le nombre des vice-présidents et à 6 le nombre des autres membres du bureau (2 par Communauté de Communes).

Concernant les Vice-Présidents, la Présidente propose :

- 1er vice-président(e) sera chargé de la délégation « Finances et Habitat » ;
- 2ème vice-président(e) sera chargé de la délégation « Santé, Economie/Emploi » ;
- 3ème vice-président(e) sera chargé de la délégation « Planification / SCoT » ;
- 4ème vice-président(e) sera chargé de la délégation « Culture » ;
- 5ème vice-président(e) sera chargé de la délégation « Environnement, Charte Forestière ».

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,  
FIXE A**

- 5 le nombre de vice-présidents ;
- 6 le nombre d'autres membres du bureau.

Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°13/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** MM C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT pouvoir à B. BERNY)

### **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

*Vu l'article 10 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,  
Vu le Procès Verbal de l'élection des Vices-Présidents,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT.*

Le Comité Syndical a fixé à 5 le nombre de Vice-Présidents.

Madame Catherine LOUIS fait appel de candidature pour le poste de **1<sup>er</sup> Vice-Président** en charge des Finances et de l'Habitat

Seul un candidat, M. Luc BAUDRY, se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Luc BAUDRY a obtenu : 22 voix

Abstentions : 0

**M. Luc BAUDRY ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président et Président de la commission «Habitat».**

Madame Catherine LOUIS fait appel de candidature pour le poste de **2<sup>ème</sup> Vice-Président** en charge de la Santé et de l'économie/emploi.

Seul un candidat, M. Benoît BERNY, se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Benoît BERNY a obtenu : 22 voix

Abstentions : 0

**M. Benoît BERNY ayant obtenu la majorité absolue, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président et Président de la commission «Santé».**

Madame Catherine LOUIS fait appel de candidature pour le poste de **3<sup>ème</sup> vice-président** en charge de la Planification / SCoT.

Seul un candidat, M. Thierry DARPIN, se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Thierry DARPIN a obtenu : 22 voix

Abstentions : 0

**M. Thierry DARPIN ayant obtenu la majorité absolue, est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président et Président de la commission «Planification/SCoT».**

Madame Catherine LOUIS fait appel de candidature pour le poste de **4<sup>ème</sup> Vice-Président** en charge de la Culture.

Seul un candidat, M. Dominique DUCHAMP, se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Dominique DUCHAMP a obtenu : 22 voix

Abstentions : 0

**M. Dominique DUCHAMP ayant obtenu la majorité absolue, est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président et Président de la commission «Culture».**

Madame Catherine LOUIS fait appel de candidature pour le poste de **5<sup>ème</sup> Vice-Président** en charge de la Charte Forestière et de l'environnement.

Seul un candidat, Mme Catherine BURILLE, se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Mme Catherine BURILLE a obtenu : 22 voix

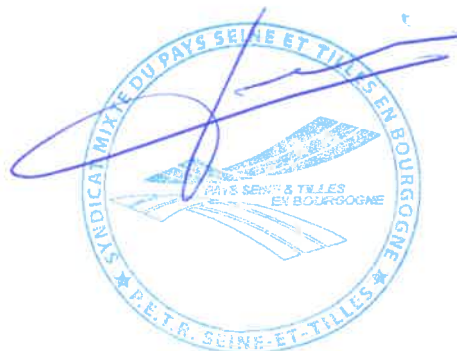
Abstentions : 0

**Mme Catherine BURILLE ayant obtenu la majorité absolue, est élu 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Présidente de la commission «Charte Forestière».**

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°14/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### MEMBRES DU COMITE

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

*Vu l'article 10 des Statuts du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne,  
Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Comité Syndical a fixé à 6 le nombre d'autres membres du bureau.

La Présidente fait appel de candidature pour les 6 postes des autres membres du bureau :  
6 délégués se portent candidats :

- Mme Françoise GAY
- M. Gérard LEGUAY
- Mme Eliane LEPINE
- M. Christophe MONOT
- Mme Cécile PONSOT
- M. Vincent SAUVAGEOT

Après accord à l'unanimité du Comité Syndical, la Présidente fait procéder à un vote à mains levées.

### **APRES VOTE, à l'unanimité**

**MMES GAY, LEPINE, PONSOT, Messieurs LEGUAY, MONOT, SAUVAGEOT** sont élus pour être membres du Bureau.

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°15/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **ELECTION COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

La Commission d'Appels d'Offres est composée de la Présidente, de 5 titulaires et de 5 suppléants.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DESIGNE** comme suit les délégués à la commission d'appels d'offres :

**TITULAIRES ;** MM Luc BAUDRY; Benoît BERNY; Gilles BIANCONE; Gérard LEGUAY; Bruno MOUSSERON.

**SUPPLEANTS ;** MM Thierry DARPHIN; Daniel LAVEVRE; Christophe MONOT; Florian PAQUET; Jean-Michel STAIGER.

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°16/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **CREATION DES COMMISSIONS**

Considérant que peut être formées des commissions chargées de suivre des démarches contractualisées ou d'étudier les questions soumises au Comité soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

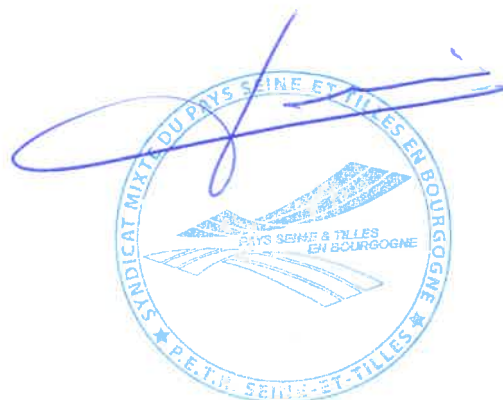
**DECIDE, à l'unanimité de créer les commissions suivantes :**

- La **Commission Habitat** sous la Présidence de L. BAUDRY ;
- La **Commission Santé** sous la Présidence de B. BERNY ;
- La **Commission Charte Forestière/Environnement** sous la Présidence de C. BURILLE ;
- La **Commission Culture** sous la Présidence de D. DUCHAMP ;
- La **Commission Planification/SCoT** sous la Présidence de T. DARPHIN ;
- La **Commission Mobilité** sous la Présidence de D. LAVEVRE ;
- La **Commission Stratégie Alimentaire Territoriale.**

L'ensemble des délégués a été invité à s'inscrire dans les différentes commissions.

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°18/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **ORGANISMES EXTERIEURS ET INSTANCES**

#### **LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DESIGNE** comme suit les délégués au **GATS (CLS)** : Benoît BERNY; Catherine BURILLE ; Thierry DARPHIN ; Dominique DUCHAMP ; Alain GRADELET ; Daniel LAVEVRE ; Catherine LOUIS ; Joël MAZUE ; Bruno MOUSSERON ; Élisabeth VIENOT.

**DESIGNE** comme déléguée au **COPIL de Natura 2000** : Catherine BURILLE ;

**DESIGNE** comme délégués à l'association **DESSETI** : Gilles BIANCONE et Luc MINOT ;

**DESIGNE** comme délégués à l'**Association Créativ** : Benoît BERNY (titulaire) et Alain GRADELET (suppléant)

**DESIGNE** comme **représentant GIP Territoires Numériques BFC** : Dominique DUCHAMP (titulaire) et Christian MAILLARY (suppléant)

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°19/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **DELEGATIONS D'ATTIBUTIONS**

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité de donner délégation au Président(e) d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Dans un souci d'efficacité et de bonne administration et considérant qu'il revient au comité syndical de définir l'étendue des délégations consenties ;

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité**

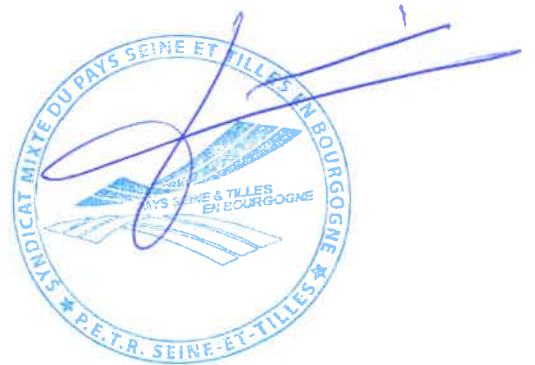
**de confier à la Présidente, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :**

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférents ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires, avocats, avoués, huissiers de justice, experts.
- D'intenter au nom du Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne les actions en justice ou de défendre le PETR dans les actions intentées contre lui ;
- D'autoriser, au nom du PETR Seine-et-Tilles, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée recouvrant l'ensemble des achats sur mémoire ou factures d'un montant inférieur à 214 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services, et d'un montant inférieur à 5 350 000 € HT concernant les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget conformément à l'article L 2122-22 du CGCT.
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- De négocier, contracter, renouveler et réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 200 000 € ;
- De signer toutes les conventions relatives à du personnel que le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne est amené à signer dans le cadre de ses Contrats Territoriaux.

**PREND ACTE** que la présidente sollicitera l'avis de la ou des commissions concernées et du bureau avant de statuer sur les dossiers revêtant une importance particulière,

**PREND ACTE** qu'elle rendra compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Pour expédition conforme  
**LA PRESIDENTE**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°17/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente

La Présidence est assurée par Mme Catherine LOUIS, nouvellement élue.

**Etaient présents** : MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés** : C. MAILLARY (pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (pouvoir à B. BERNY)

### **LEADER : COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL SEINE-ET-TILLES**

Le Groupe d'action locale (GAL) est la structure opérationnelle du programme LEADER. Il s'agit d'un ensemble de partenaires composé d'acteurs publics (élus) et d'acteurs privés. Le collège privé doit représenter plus de la moitié des membres du GAL et du Comité de programmation.

Conformément à la candidature LEADER, il est proposé de poursuivre la fusion du GAL et le comité de programmation. Il y avait 14 titulaires et 13 suppléants dans le précédent mandat du collège public. La Région, autorité de gestion, autorise à faire évoluer le nombre du collège public.

Ainsi il est proposé que le groupe d'action locale (GAL) et le comité de programmation soient composés 11 membres titulaires et 11 suppléants du collège public. Le nombre de 15 membres titulaires (15) et suppléants (15) du collège privé reste inchangé. Il convient de désigner les membres du collège public du comité de programmation.

### **LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE** de désigner comme membres du comité de programmation :

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - Titulaire : C. MONOT     | suppléant : F. PAQUET ;    |
| - Titulaire : T. DARPHIN   | suppléant : V. SAUVAGEOT ; |
| - Titulaire : G. LEGUAY    | suppléant : D. DUCHAMP ;   |
| - Titulaire : C. BURILLE   | suppléant : E. LEPINE ;    |
| - Titulaire : B. BERNY     | suppléant : J. MAZUE ;     |
| - Titulaire : G. BIANCONE  | suppléant : D. LAVEVRE ;   |
| - Titulaire : B. MOUSSERON | suppléant : F. GAY ;       |
| - Titulaire : C. PONSOT    | suppléant : L. MINOT ;     |
| - Titulaire : Luc BAUDRY   | suppléant : E. VIENOT ;    |
| - Titulaire : C. LOUIS     | suppléant : JM. STAIGER ;  |
| - Titulaire : C. MAILLARY  | suppléant : A. GRADELET.   |

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE ET TILLES EN BOURGOGNE N°20/2020

3 rue du Triage  
21120 IS-SUR-TILLE

### **MEMBRES DU COMITE**

Afférents au Comité syndical : 22

En exercice : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 02/09/2020

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Chaignay sous la présidence de C. LOUIS, Présidente.

**Etaient présents :** MMES C. BURILLE, F. GAY, E. LEPINE, C. LOUIS, C. PONSOT, E. VIENOT, MM. L. BAUDRY, B. BERNY, G. BIANCONE, T. DARPHIN, D. DUCHAMP, A. GRADELET, D. LAVEVRE, G. LEGUAY, J. MAZUE, C. MONOT, B. MOUSSERON, F. PAQUET, V. SAUVAGEOT, JM. STAIGER.

**Etaient excusés :** C. MAILLARY (Pouvoir à C. LOUIS), L. MINOT (Pouvoir à B. BERNY)

### **CANDIDATURE NATURA 2000 :**

Depuis 2017, le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne porte l'animation du site Natura 2000 devenu « La montagne côte-d'orientienne » comprenant le Val Suzon, les sources tufeuses de l'Ignon, les massifs forestiers de Francheville-Curtill, la forêt de Moloy-Lamargelle et trois entités du site cavités à chauves-souris de Bourgogne.

Les communes concernées par les sites Natura 2000 sont : Champagny, Chaignay, Curtill-Saint-Seine, Cussey-les-Forges, Darois, Etaules, Epagny, Francheville, Frenois, Hauteville-les-Dijon, Lamargelle, Messigny-et-Vantoux, Moloy, Norges-la-Ville, Panges, Pasques, Poiseul-les-Saulx, Poncey-sur-l'Ignon, Prenois, Saint-Martin-du-Mont, Saulx-le-Duc, Val-Suzon, Vernot.

La structure porteuse de l'animation bénéficie de crédits État - Europe pour en assurer pleinement la mission. Elle est alors chargée de :

- favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 ;
- conduire la mise en œuvre des Docobs (documents d'objectifs) et d'en assurer le suivi ;
- procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

Les candidatures pour assurer l'animation des sites Natura 2000 doivent être lancées tous les trois ans. Le cycle de 3 ans d'animation Natura 2000 arrivant à son terme, la Direction Départementale des Territoires de Côte-d'Or prépare ainsi un appel à candidature pour porter l'animation Natura 2000 « La montagne côte-d'orientienne » pour les trois ans à venir. C'est dans ce cadre qu'il est soumis au Comité Syndical le renouvellement du portage Natura 2000 par le Syndicat Mixte du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne se portant ainsi candidat à cet appel à candidature.

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,**

- **DE SE PORTER CANDIDAT** pour porter l'animation Natura 2000 « La montagne côte-d'orientienne ».
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 25 SEP. 2020



Pour expédition conforme  
LA PRÉSIDENTE

